



Candidatures jusqu'au 31 mai 2024 à 23h

4e édition de Jeunes en librairie pour 2024-2025 !

Jeunes en librairie, dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) de découverte des métiers du livre et de soutien aux librairies indépendantes se poursuit pour une 4e édition ! Candidatures jusqu'au 31 mai 2024.

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens, lycéens et apprentis, dont l'objectif est de promouvoir l'accès au livre, de permettre aux jeunes de découvrir les acteurs du secteur du livre, de faire connaître le rôle du libraire dans la chaîne du livre, ainsi que d'encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairie.

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture est depuis 2021 l'opérateur de ce dispositif pour la région, piloté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'association Chez mon libraire.

Jeunes en librairie est reconduit en 2024-2025 grâce aux financements du ministère de la Culture - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

[L'appel à projets 2024-2025](#)

Merci de lire attentivement l'appel à projets qui comprend toutes les informations pédagogiques, pratiques et budgétaires pour candidater à Jeunes en librairie 2024-2025.

Calendrier

- **2 avril - 31 mai 2024 à 23h** : les enseignants construisent le projet et le soumettent, via Adage, une plateforme dédiée aux projets d'EAC. Les dossiers sont à déposer sur l'appel à projets spécifique Jeunes en librairie directement accessible sur la page d'accueil d'Adage.
- **Jusqu'au 7 juin** : les chefs d'établissement inscrivent leur avis sur Adage (Défavorable, Favorable ou Très favorable).

- **Juillet-août** : les commissions académiques composées de la DRAC, des DAAC et d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, se réunissent pour sélectionner les projets retenus.
- **Septembre** : publication des avis sur Adage et envoi de mails de sélection à la direction / aux chefs d'établissement dont les projets ont été retenus.

Réunions d'information en ligne

- pour les libraires :
 - mercredi 10 avril de 9h à 10h30
 - mercredi 15 mai de 9h à 10h30
- pour les enseignants :
 - mercredi 10 avril de 13h à 14h30
 - mercredi 15 mai de 13h à 14h30
- pour les acteurs du livre :
 - mardi 30 avril de 11h à 12h

Ces réunions seront l'occasion de présenter les grandes lignes du dispositif et les modalités de candidature.

Inscription obligatoire : [via ce lien URL](#)

Comment participer au dispositif ?

Vous êtes enseignant

Vous devez consulter [l'appel à projets 2024-2025](#), construire votre projet (un contact préalable avec le libraire est indispensable) et déposer votre dossier sur la plateforme Adage d'ici le 31 mai 2024.

Vous êtes professionnel du livre

Tous les acteurs du livre peuvent être à l'initiative d'un projet Jeunes en librairie en proposant un partenariat à un enseignant d'un établissement scolaire.

- Si vous ne travaillez pas déjà avec un enseignant, vous pouvez **prendre contact dans un premier temps avec l'enseignant "référé culture" de l'établissement scolaire** pour trouver le bon interlocuteur avec lequel construire votre projet au sein de l'établissement. * Si vous souhaitez identifier un enseignant référent culture, merci de contacter le secrétariat de la DAAC située sur votre territoire :
 - DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr
 - DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr
 - DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr
- Si vous souhaitez **identifier un enseignant d'établissement agricole** sur votre territoire, merci de contacter Sonia Rougier, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr

- Vous pouvez également prendre contact avec la coordinatrice du dispositif, Mathilde Bouvier, m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org pour être mis en relation avec des enseignants souhaitant monter un projet Jeunes en librairie.
- Cela n'est pas obligatoire pour participer à Jeunes en librairie, mais vous pouvez également **faire une demande de référencement Adage** pour être visible sur l'annuaire des acteurs culturels consulté par les enseignants. Pour ce faire, il faut [compléter ce formulaire de demande](#) (n° SIRET obligatoire).

Accompagnement

Boîtes à outils

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, opérateur de ce dispositif, accompagne les enseignants dans la conception et la réalisation de leur projet : conseil, prise de contact avec les libraires, propositions d'intervenants (auteurs, éditeurs, fêtes et salons du livre...) et de ressources disponibles sur les boîtes à outils suivantes :

- [Boîte à outils enseignants](#)
- [Boîte à outils libraires](#)

Foires aux questions

- [FAQ enseignants](#)
- [FAQ libraires](#)
- [FAQ acteurs du livre](#)

Kit de communication

En bas de cette page, vous trouverez des éléments de communication à télécharger et à relayer sur les réseaux sociaux de vos choix.

Renseignements

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

- Mathilde Bouvier, chargée d'opération éducation artistique et culturelle
07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Délégations Académiques aux Arts et à la culture

- DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr
- DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr
- DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr
- DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr